

## La superficie des terres à blé et l'engorgement du marché

Jacques Parizeau

Volume 33, numéro 3, octobre–décembre 1957

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001263ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001263ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Parizeau, J. (1957). La superficie des terres à blé et l'engorgement du marché. *L'Actualité économique*, 33(3), 523–527. <https://doi.org/10.7202/1001263ar>

L'exportateur de matières premières qui serait à la merci des tramps risquerait, en période de tension sur le marché du fret, de se trouver en position concurrentielle défavorable par rapport à d'autres exportateurs moins dépendants des tramps. L'importateur de pétrole qui ne dépendrait que des tramps pourrait fort bien avoir des difficultés aiguës d'approvisionnement dans une semblable conjoncture.

Jean DELPUER

**La superficie  
des terres à blé  
et l'engorgement  
du marché**

Les projets gouvernementaux de soutien des prix agricoles et l'étonnant niveau atteint par les stocks de blé attirent à nouveau l'attention sur le sempiternel problème des Prairies.

Or la structure agricole de l'Ouest est, en somme, toujours très mal connue. Des clichés ont longtemps suffi et suffisent encore à décrire, la plupart du temps, les fondements de l'économie de ces provinces: immenses terres à blé, paysans transformés en grands exploitants commerciaux possédant un parc de machines et une propriété en Floride, revenus fluctuant violemment selon le climat et l'état du marché international, toutes ces idées appartiennent à l'imagerie d'un Épinal canadien.

Le ministre de l'Agriculture vient de publier dans le journal des *Débats de la Chambre des Communes* un tableau révélateur de la structure agricole de l'Ouest. Ces chiffres sont difficilement accessibles et il n'est pas inutile de reproduire le tableau intégralement ci-dessous.

On constatera peut-être avec étonnement que 14 p.c. des terres de l'Ouest ont une superficie inférieure à 200 acres et que près de la moitié des exploitants agricoles disposent de terres de 100 à 300 acres.

On peut diviser, très artificiellement d'ailleurs, les fermes en deux groupes: celles qui ont moins de 600 acres et celles dont la superficie est supérieure à ce chiffre. Le mille carré étant de 640 acres, on définira approximativement le deuxième groupe comme étant composé de fermes d'un mille carré de surface ou plus.

Ce deuxième groupe comprend donc 20,000 exploitations, soit 9 p.c. du total. Il disposait, selon notre tableau, de 26 p.c. des emblavures et des terres en jachères.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Superficie et emblavures des fermes de l'Ouest<sup>1</sup>

Groupements, emblavures <sup>2</sup> spécifiées	Détenteurs de permis <sup>3</sup>	Moyenne des emblavures spécifiées <sup>2</sup>	Moyenne des emblavures		
			Blé	Avoine	Orge
(acres)	(unités)	(en acres)			
0- 99	31,299	64	16	18	15
100- 199	63,272	143	39	31	29
200- 299	51,762	246	77	44	40
300- 399	31,206	340	117	50	45
400- 499	20,672	442	167	54	51
500- 599	12,160	544	215	59	51
600- 699	7,514	639	261	59	59
700- 799	4,634	743	308	62	67
800- 899	2,658	842	348	69	70
900- 999	1,747	942	396	70	68
1,000-1,999	3,603	1,248	527	81	95
2,000-2,999	213	2,362	971	169	169
3,000-3,999	66	3,394	1,197	364	277
4,000-4,999	24	4,500	1,542	500	417
5,000-5,999	17	5,529	2,000	253	353
6,000-6,999	5	6,200	2,600	400	400
7,000-7,999	2	7,000	3,000	500	500
	230,854				

En eux-mêmes, ces chiffres révèlent l'importance d'un petit groupe de fermiers riches, mais cet aspect de la question est secondaire et on n'a pas à s'en étonner.

On remarquera cependant que les fermes dont la superficie est d'environ un mille carré ou plus disposent de 7.3 millions d'acres d'emblavures de blé, soit 30.4 p.c. des emblavures totales de blé qui étaient de 24 millions d'acres. Les mêmes fermes n'ont cependant consacré à l'orge et à l'avoine que 2.9 millions d'acres, soit 15.6 p.c. des emblavures totales de ces céréales secondaires, qui atteignent 18.5 millions d'acres.

Au contraire, les fermes de superficie inférieure à un mille carré ont mis en culture 15.7 millions d'acres d'avoine et d'orge et 16.7 millions d'acres de blé.

1. *Débats de la Chambre des Communes*, 28 octobre 1957, p. 487.

2. Les emblavures spécifiées incluent les emblavures de blé autre que *durum*, d'avoine, d'orge et de seigle et les surfaces en jachères.

3. Tout fermier qui doit vendre sa production à la Commission Canadienne du blé doit obtenir un permis.

Le caractère de monoculture du blé est donc beaucoup plus accentué dans le cas des grandes fermes que dans le cas des plus petites. On assiste dans le second groupe à une diversification des cultures qui est loin d'être aussi poussée que dans le premier.

Les grands fermiers — si l'on suppose un rendement moyen de 20 boisseaux de blé à l'acre<sup>1</sup> — ont donc une capacité de production moyenne de 140 millions de boisseaux par an. Le chiffre est peut-être exagéré en ce sens que certaines grandes fermes de la Saskatchewan ont, en raison de conditions physiques défavorables, un rendement inférieur à la moyenne. Mais la haute efficacité d'autres grandes fermes mieux placées doit compenser en partie ce bas rendement.

Quoi qu'il en soit, 20,000 propriétaires de grandes fermes maintiennent une monoculture que le gouvernement s'efforce en vain d'atténuer depuis vingt ans.

Si l'on considère que dans une région qui se prête éminemment à la culture des grains, les petits fermiers doivent maintenir une certaine diversité dans l'ensemencement de leurs emblavures pour faire face à la baisse des prix de telle ou telle céréale, on peut en conclure que la diversification de la production des petites fermes est avancée et qu'il ne faudrait pas chercher à réduire trop brutalement les cultures de blé au dépend de l'orge ou de l'avoine. Il faudrait cependant voir si certaines de ces fermes de plus petites tailles ne peuvent changer leur régime de production lorsqu'elles sont proches de centres urbains à croissance rapide, et lorsque le climat et le sol se prêtent à la culture des légumes ou à l'élevage laitier.

La réduction des emblavures des grandes fermes se présente différemment. Plusieurs solutions hypothétiques peuvent être envisagées. On peut les inciter par des moyens financiers à diversifier leurs cultures de grains: mais les marchés de l'avoine et de l'orge peuvent-ils absorber des approvisionnements accrus? On peut se fixer comme objectif une conversion des cultures vers des plantes industrielles: graines de lin, fèves soya, etc.; mais le sol, l'équipement et la main-d'œuvre s'y prêtent-ils? Enfin, on peut chercher à provoquer une conversion vers l'élevage. Mais il faudrait alors que le Canada retrouve les marchés extérieurs qu'il

1. Taux moyen des six ou sept dernières années.

avait autrefois, qu'il a retrouvés pendant la guerre, mais qu'il a laissés depuis.

Quoi qu'il en soit, on doit admettre qu'il ne peut y avoir une seule politique de réduction des emblavures et qu'il n'est pas utile que l'incitation à la réduction des cultures de blé soit d'une égale intensité pour tous les agriculteurs quelle que soit la taille de leurs terres.

\* \* \*

Le système actuel de vente des céréales ne peut que perpétuer la spécialisation des grandes terres et la diversification des petites. Une brève analyse du fonctionnement du marché le fait voir facilement.

Pour éviter l'engorgement des entrepôts, la Commission Canadienne du Blé détermine des quotas de livraison à l'acre pour chaque céréale importante. Un quota initial suit la récolte. Pour la campagne de 1955-56 par exemple, le quota initial fut de cent unités de 3 boisseaux de blé à l'acre, ou 5 boisseaux d'orge ou 8 boisseaux d'avoine. Dans le cas des meilleures qualités, les paiements initiaux aux fermiers étaient par unité de 1.40 dollar pour le boisseau de blé, 65 cents pour l'avoine et 98 cents pour l'orge. La valeur initiale des paiements par unité versés aux producteurs était donc de 4.20 dollars pour le blé, 4.90 pour l'orge et 5.20 pour l'avoine<sup>1</sup>.

Par la suite, au cours de l'année, des quotas additionnels par acre furent accordés, plus abondants dans le cas des céréales secondaires que dans le cas du blé. Cette asymétrie doit d'ailleurs être courante puisque, alors qu'à la fin de l'année-récolte 1956 le report de blé (ou en terme plus conventionnel le surplus) était assez sensiblement supérieur à la production de l'année<sup>2</sup>, le report d'orge n'atteignait que 40 p.c. de la récolte et le report d'avoine à peine 30 p.c.

Le petit producteur a donc avantage à diversifier sa production. Si l'orge et l'avoine se vendent moins cher que le blé et n'offrent qu'un revenu net inférieur, néanmoins ils peuvent être liquidés plus rapidement et moyennant un paiement initial supérieur. Si le

1. *Grain Trade of Canada 1955-56*, Bureau Fédéral de la Statistique, Ottawa.

2. Ces données s'appliquent à tout le Canada et pas seulement aux provinces de l'Ouest.

petit producteur n'avait que du blé à vendre, il ne pourrait pas en livrer assez au cours d'une année pour vivre et payer ses frais.

Au contraire, le gros producteur qui dispose de facilités de stockage généralement meilleures, peut plus facilement couvrir ses frais courants avec un quota limité de blé multiplié par un grand nombre d'acres; il obtient plus facilement des prêts bancaires sur le reste de sa récolte, et n'a donc pas intérêt à dévier sa production vers des produits moins rentables comme les céréales secondaires, aux seules fins d'obtenir des liquidités. Il peut alors spécialiser davantage sa terre et son équipement. Une fois son train de vie assuré pour les mois à venir, il attendra le reste de ses profits. Le petit producteur, lui, ne le peut pas.

Le projet d'avances gouvernementales au fermier, voté récemment à la Chambre des Communes, ne tient pas compte de telles considérations. Au delà du quota initial de 100 unités, le même pour tous, chaque fermier pourra obtenir une avance pour 6 boisseaux par acre jusqu'à 1,000 acres. Les mêmes avances s'appliquent à l'orge et à l'avoine mais à des taux réduits<sup>1</sup>.

Cette mesure globale aidera sans doute le petit fermier à mobiliser une partie de sa récolte alors qu'il lui était difficile et onéreux de le faire auprès des banques. Elle ne l'incitera pas toutefois à déplacer encore un peu sa production dans la direction des céréales secondaires.

Quant aux propriétaires de grandes terres, le projet gouvernemental les aidera à supprimer une partie des frais d'intérêt encourus sur les avances qu'ils auraient obtenues des banques et leur permettra d'emprunter auprès des sources financières privées la contrepartie monétaire d'une tranche additionnelle de leur récolte.

On a manqué en somme une autre occasion d'orienter les cultures dans le sens voulu. La réduction des emblavures et la conversion des cultures ne peut se faire sans discrimination et sans donner à la politique agricole un caractère très spécifique.

Jacques PARIZEAU

1. *Débats de la Chambre des Communes*, 29 octobre 1957, p. 543.